

Le nombre croissant de projets de loi relatifs à l'énergie prouve que la question est d'une brûlante actualité. Quatorze mesures législatives distinctes composent le Programme énergétique national, dont l'objectif principal est l'autosuffisance énergétique pour 1990.

Comme la question de l'énergie est devenue l'objet de fréquents débats au Parlement, il est bien évident qu'elle ne peut continuer à ne susciter qu'un intérêt passager pour un comité du Sénat. Au contraire, honorables sénateurs, elle appelle la création d'un comité qui s'y consacre entièrement.

C'est bien avant 1968 que nos comités ont commencé à s'intéresser aux ressources naturelles. Cette année-là, une refonte des comités permanents en a ramené le nombre à six. Pour la première fois, chaque comité était mandaté. Automatiquement on renvoyait chaque question au comité approprié. Dans le cas des autres comités, c'était laissé à la discrétion du Sénat. C'est le sort qui attendait le comité permanent des ressources naturelles qui, comme je l'ai dit, a disparu en 1968.

Il faut redonner au comité son rang de comité permanent, compte tenu de l'importance des questions énergétiques au Canada et dans le monde. Nous ne pouvons plus travailler à la petite semaine sur des questions d'une telle importance pour le pays et qui sont débattues aussi bien au Parlement que dans le monde entier.

Honorables sénateurs, les membres des comités, chacun dans leur domaine, sont devenus de plus en plus experts. Les comités ont pris l'habitude d'étudier les différents sujets abordés par les projets de loi avant que ceux-ci ne soient déposés au Sénat, et ce, dans le double but d'accélérer l'étude des projets de loi en question et de procéder à une étude plus approfondie.

Les comités ont également entrepris des études poussées sur des questions sociales et économiques d'intérêt national. C'est ainsi que le comité spécial du pipe-line du Nord a mené des enquêtes dans le cadre de ses responsabilités vis-à-vis du pipe-line du Nord et des questions énergétiques, rôle qui justifierait un élargissement de son mandat.

Au départ, le comité spécial avait pour mission de s'intéresser aux différents aspects du pipe-line du Nord et à la question des approvisionnements en sources d'énergie intérieures, ce qui l'a amené à étudier la question de la récupération assistée du pétrole dans l'Ouest—le rapport à ce sujet a été déposé au Sénat en 1979—et à étudier le transport des hydrocarbures depuis l'Arctique—le comité s'intéresse à cette dernière question à l'heure actuelle.

Le comité spécial a sillonné le pays, rencontré les porte-parole du secteur privé et les personnes qui sont le plus directement touchées par la question. En procédant à ces enquêtes et à l'étude de la législation énergétique, les membres du comité spécial ont acquis une certaine expertise sur les questions énergétiques.

Honorables sénateurs, je voudrais revenir sur le rapport concernant la récupération assistée du pétrole qui a été déposé au Sénat, pour préciser que les trois quarts des recommandations faites par le comité dans son rapport ont été retenues dans la législation et la réglementation touchant l'énergie. Le gouvernement fédéral comme les gouvernements des provinces et le secteur privé ont accepté les trois quarts de nos recommandations.

[Le sénateur Hastings.]

Compte tenu de la complexité des questions énergétiques, des domaines où tout n'est pas réglé encore, et du caractère discrétionnaire de la législation en place, il faut, au sein du Parlement, un organisme qui surveille la situation et qui, au lieu d'étudier les problèmes au fur et à mesure qu'ils surgissent, ait une vision d'ensemble de la situation et puisse trouver des compromis.

Il faut de cinq à dix ans pour planifier des projets importants, pour pouvoir étudier les répercussions sur l'environnement et tenir compte des différents facteurs socio-économiques. C'est pourquoi il faut étudier les questions énergétiques dans une perspective à long terme. Il faut pour cela un groupe qui s'intéresse de façon permanente à la question et qui assure la continuité voulue pour étudier efficacement les répercussions à long terme des projets envisagés.

Nous avons montré que nous avons les compétences techniques voulues pour exploiter nos ressources naturelles. Il faut que nous montrions également que nous pouvons résoudre les conflits en matière de juridiction sur les ressources énergétiques. Pour y parvenir convenablement, il faut que nous disposions d'un cadre où chacun pourra discuter de la question et faire connaître son point de vue.

● (1540)

Le fait que cette chambre s'élève en général au-dessus de l'esprit de parti facilite les échanges d'opinion, favorise une répartition plus juste des coûts et des bénéfices et suscite les décisions. Il me semble que le comité sénatorial spécial est l'endroit tout indiqué pour accomplir cette fonction. Au cours des travaux dont le comité s'est chargé, les membres se sont habitués à aborder des questions portant à controverse, et le dialogue qui s'est instauré a permis d'éviter bien des malentendus en même temps qu'il facilitait la concertation dès les premières étapes de la prise de décision.

Au fil de ses audiences et de ses déplacements, notre comité spécial du pipe-line du Nord a pris conscience qu'il fallait maintenir le fragile équilibre entre les besoins nationaux et régionaux, les besoins écologiques et socio-économiques, ainsi que les exigences des régions productrices et des régions consommatrices au Canada. Le comité a servi de tribune à l'expression des idées et au nivellement des différences. Il a permis de développer des liens solides et de bonnes relations avec des Canadiens qui redoutent les conséquences des grands projets énergétiques, notamment les citoyens du Grand Nord, de même qu'avec les entreprises qui vont exploiter ces ressources.

Des membres du comité estiment que les Canadiens des régions où ces projets auront lieu devront pouvoir récolter les avantages des grands projets au lieu d'en subir uniquement les inconvénients. Ils ont recommandé ces derniers cinq ans des mesures qui ont profité à bon nombre de Canadiens.

C'est lors d'une séance de notre comité permanent des banques et du commerce, le 16 juin 1982, que l'on a examiné l'opportunité de confier un mandat concernant l'énergie en général au comité sénatorial spécial du pipe-line du Nord. Le comité avait alors conclu que ce comité sénatorial spécial était celui à qui ce mandat convenait le mieux. Cette déclaration démontre qu'on a bien compris la nécessité d'attacher une importance particulière aux questions énergétiques.